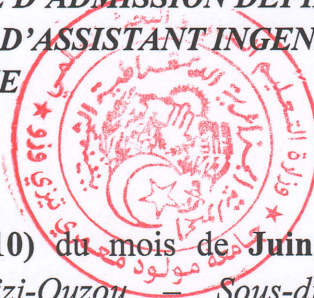


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT INGENIEUR DE
NIVEAU 2 EN INFORMATIQUE**



L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Dix (10) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou — Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Assistant Ingénieur de Niveau 2 en Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 99 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur (Président)

Monsieur RIBA Ammar,

Chef du centre (membre)

Monsieur DJERBI Rachid,

Correcteur (membre)

Monsieur BELKACEMI Djamel,

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 99 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Assistant Ingénieur de Niveau 2 en Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences de L'Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (02 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigés pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

ZENAIDI Hakima épouse TINKICHT 18,00

NAIT ABDERRAHMANE Ferroudja épouse GHALEB 17,56

-Liste d'attente :

BOUCHERRAB Said 16,67

OUKALI Djamilia épouse HACHOUR 16,44

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur RIBA Ammar عميد الكلية الأستاذ: أحمد ريبا	Monsieur DJERBI Rachid رشد	Monsieur BELKACEMI Djamel B	Monsieur BOUDA Ahmed مؤيد بوعبد الحميد مؤيد بوعبد الحميد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.